

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°4 • OCTOBRE - DÉCEMBRE 2019



**CRITÉRIUM TGVS DU 15 AOÛT
BELLE VICTOIRE DE THIERRY BURETTE**



**GOLF DE MENNEVILLE
UN PARCOURS QUI VAUT LE DÉTOUR**



**ÉCOLE PRÉVERT
LA FIN DES TRAVAUX APPROCHE**

**Informez-vous à la
réunion le 24 octobre !**

ACTUALITÉS ▶ page 5

**Radio3des 90.9 FM au
service des habitants**

ZOOM SUR ASSOCIATION ▶ pages 12 et 13

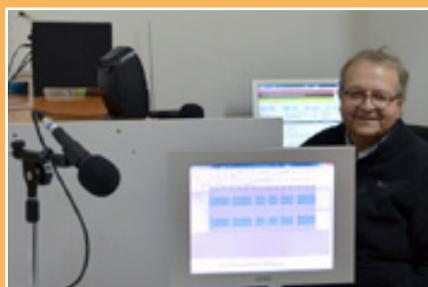
**Gare SNCF : le bâtiment
voyageurs se raconte...**

HISTOIRE LOCALE ▶ pages 16 à 18

PARTICIPATION CITOYENNE



POUR PLUS DE SÉCURITÉ



p. 2 à 6

Actualités

- > Rénovation de la gare SNCF
- > Fête des associations et producteurs
- > Prévenir les cambriolages
- > Course TGVS du 15 août
- > Rando solidaire TGVS

p. 7 à 10

Projets et réalisations

- > École Jacques Prévert
- > Stade Jean De Graeve
- > Jeux école et aire de jeux
- > City-stade
- > Écoquartier Bellevue
- > Voirie enfouissement de réseaux
- > Maison de Santé Pluridisciplinaire

p. 11

Vie économique

- > Le Golf de Menneville

p. 12 et 13

Zoom sur association

- > Radio3Des

p. 14 et 15

- > Brocante du Syndicat d'Initiative
- Annonces de manifestations

p. 16 à 19

Histoire locale

- > Le bâtiment voyageurs de la gare de Guignicourt

p. 20 et 21

Services à la population

p. 22 et 23

Conseil municipal

- > Réunion du 26/06/2019
- > Réunion du 10/09/2019

PROCHAINE PARUTION : JANVIER 2020

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Philippe Timmerman
Comité de rédaction : Philippe Beaumont, Philippe Éduin, Christine Fenaux, Frédéric Fostier, Noëlle Goulard, Ghislaine Pédurant, Gilles Schmit, Renée Thille et Alain Wehr.

Responsable de rédaction
et mise en page : Matthieu Germain

Impression : www.onlineprinters.fr

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : octobre 2019

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses - Page 1: TGVS (1), Matthieu Germain (2), Golf de Menneville (1), M3A-Gnat-Arval (1), Alain Wehr (1), page 2 : CIEMG (1), page 3 : Matthieu Germain (3), Alain Wehr (1), page 4 : Matthieu Germain (4), page 5 : Matthieu Germain (1), page 6 : TGVS (2), Jean-Marc Le Gouellec (1), page 7 : Matthieu Germain (2), page 8 : Alain Wehr (6), page 9 : Matthieu Germain (3), Alain Wehr (2), page 10 : M3A-Gnat-Arval (2), page 11 : Golf de Menneville (3), page 12 : Matthieu Germain (1), page 13 : Alain Wehr (2), Radio3Des (1), page 14 : Matthieu Germain (2), Comédi'Aisne (1), Atyplik'Art (1), page 15 : Pixabay (1), MIL (2), Syndicat d'Initiative de Guignicourt (2), pages 16 à 18 : collection Matthieu Germain (6), Sylvian Thiéfin (1), page 19 : Ministère de l'Intérieur (1), INPES (1), Préfecture du Morbihan (1), page 20 : AFM Téléthon (1), Allociné (4).

CIEMG

Concert de fin d'année



Le 25 juin se tenait le concert de fin d'année du CIEMG. C'est devant un public conquis que se sont présentés successivement les élèves de percussion de Quentin Ragaut, puis les guitaristes d'Anne Bergaut, avant de laisser la place au groupe de musiques actuelles qui a interprété brillamment la chanson « Nothing else matters ».

Dans la 2^e partie du programme, une quinzaine de jeunes musiciens ont réjoui le public avec le conte musical « Retour à Termina », paroles et musiques de Sylvain Sculfort. Un vrai moment magique, très réussi. Le chef d'orchestre, Sylvain Sculfort, fatigué mais ravi, n'a pas manqué de féliciter ses jeunes élèves !

Billard Club de Guignicourt Portes ouvertes du club

Le Billard Club invite les habitants à participer à la journée portes ouvertes et initiation organisée à La halle (1^{er} étage) le

SAMEDI 19 OCTOBRE 2019 DE 14H À 18H.

À cette occasion, vous découvrirez la pratique du billard en loisir et en compétition dans un cadre chaleureux : 5 billards français et un espace détente sont mis à la disposition des joueurs.

Club ouvert tous les jours - Initiation et perfectionnement - À partir de 10 ans
tél. 03 23 79 81 88 ✉ billard.guignicourt@orange.fr

**DERNIÈRE
MINUTE**

Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin, ainsi que MM. Jean-Pierre Calka, Michel Deharbe, Jean-Marc Le Gouellec, Sylvian Thiéfin et Hervé Chatriot, Directeur adjoint des gares Champagne-Ardenne.

GARE DE GUIGNICOURT



La gare SNCF rénovée et modernisée

Le projet de modernisation de la gare de Guignicourt répond à une volonté exprimée par la Région Hauts-de-France et SNCF Gares & Connexions, de valoriser les principaux points d'accès du réseau de transport régional. Après quatre mois de travaux, la gare offre désormais aux voyageurs de la ligne Reims-Laon, un cadre agréable, fonctionnel et accessible.



L'intérieur du bâtiment a été repensé par M^{me} Laurence Loor, directrice de projet, et bénéficie d'un agencement rationnel. L'accès aux quais a été facilité par l'installation de portes automatiques, avec une sortie directe depuis la salle d'accueil. Cette salle comporte un guichet aménagé pour les personnes malentendantes et du nouveau mobilier d'attente y a pris place. Le plafond lambrissé, caractéristique de la construction de ce bâtiment presque centenaire, a été restauré et mis en valeur par un éclairage suspendu.

À l'extérieur, l'abri voyageurs du quai côté Reims a été remplacé, celui côté Laon restauré. L'information aux voyageurs a été également modernisée : la signalétique a été refondue et un affichage dynamique installé sur les 2 quais (horaires des prochains départs et arrivées, annonces de perturbations, etc.). Enfin, un abri offre la possibilité aux voyageurs

d'y laisser leur vélo, signe d'encouragement à la mobilité durable.

D'un coût de 485 322 € financé à 75 % par la région Hauts-de-France et 25 % par la SNCF, ces travaux de modernisation ont été inaugurés le 28 juin, en présence de MM. Luc Foutry et Olivier Engrand (respectivement président et membre de la commission transports du conseil régional), M. Sébastien Sail, directeur des gares Picardie, et d'élus municipaux. Bénéficiant au bassin de population de Villeneuve-sur-Aisne et des environs, ces travaux affirment la volonté de la Région Hauts-de-France d'encourager les voyageurs à délaisser leur voiture au profit du train.

Avec des temps de trajet plaçant Reims à 14 min et Laon à 20 min de notre gare modernisée, les déplacements en train ont décidément beaucoup d'atouts pour séduire les habitants !

Voir par ailleurs l'article sur l'historique de la gare de Guignicourt en pages 16 à 18.



Fête des associations et producteurs locaux

Samedi 7 septembre, la municipalité accueillait les nouveaux Villeneuvois au cours de la traditionnelle cérémonie de bienvenue. L'après-midi, avec le soutien de la communauté de communes de la Champagne Picarde, une cinquantaine de stands présentait les activités de nos associations et valorisait le savoir-faire des producteurs locaux.



La cérémonie de bienvenue s'est déroulée en présence de M^{me} Aude Bono-Vandorme, députée de notre circonscription, M. Philippe Timmerman, maire et conseiller départemental, Alain Lorain, président de la communauté de communes, Patrick Bartels, maire délégué de Menneville et des élus municipaux. Après les discours suivis d'un apéritif, les nouveaux Villeneuvois, rejoints à 14 h par le public, étaient invités à découvrir les stands de la fête des associations. Succédant au forum des années précédentes, cette fête réunissait

simultanément, à Liesse-Notre-Dame et Guignicourt, les associations de la localité et de ses villages voisins, ainsi que des producteurs locaux. Chacun, dans son domaine respectif, présentait au public son savoir-faire, ses activités, ses produits, témoignant de ses capacités à apporter une richesse et à renforcer l'attractivité de notre espace rural.

En fin de journée, M. Timmerman procédait à la remise de trophées aux membres méritants des associations. Ont été récompensés pour leurs résultats sportifs, au Billard Club, les équipes

de Jacques Thille et André Choux, championnes de l'Aisne D5 et D3, Cécile Bouillard, championne des Hauts-de-France libre féminine ; au cercle d'échecs Roi Rouge, Juliette Cagniard, championne de l'Aisne et de Picardie, Matthieu Cagniard, vice-champion de Picardie, et Arthur Gillet, vice-champion de l'Aisne et de Picardie ; à l'US Guignicourt, l'équipe féminines qui a remporté la coupe de l'Aisne ; pour leur engagement bénévole, au Syndicat d'Initiative, Corinne Persinet (25 années) et Robert Mattlin (22 années) ; au TGVS, Émilie Symphorien.



Prévenir les cambriolages

Le 11 septembre, le Major Liagre, Commandant de la Communauté de Brigades de Corbeny, et M. Philippe Timmerman, maire et conseiller départemental, invitaient les habitants à participer à une réunion de prévention contre les cambriolages et démarchages abusifs. Les participants ont été attentifs et sensibles aux recommandations et conseils adressés par la Gendarmerie.



À l'issue de cette réunion de sensibilisation, le Major Liagre répondait aux nombreuses questions des habitants. Il rappelait également l'existence du dispositif de Participation citoyenne, auquel notre commune a adhéré à l'été 2015, par la signature d'une convention avec l'État et la Gendarmerie.

Ce dispositif repose sur un réseau de voisins, attentifs aux risques de cambriolages dans leur commune. En améliorant la solidarité de voisinage et les échanges, la communication avec nos gendarmes est plus efficace, avec pour résultat, une meilleure réactivité face à ce type de délinquance. Cette communication passe également par la mise en place d'une chaîne d'alerte, constituée de référents auprès des habitants. Lorsqu'un habitant observe un comportement suspect, il prévient le référent de son quartier qui relaye l'information auprès de la gendarmerie.

Deux catégories de faits sont à prendre en compte. Tout d'abord le flagrant délit, c'est-à-dire le constat d'une infraction : dans ce cas, rien ne change, l'habitant appelle immédiatement le 17 pour une intervention des forces de l'ordre. Second cas de figure, l'habitant a un doute : il transmet à son référent les informations ayant attiré son attention (démarchages abusifs, dégradations, présence suspecte d'individus, rotation inhabituelle d'un véhicule, etc.). Il ne s'agit pas de délation, mais d'une transmission d'information qui sera vérifiée par les gendarmes.

Réciproquement, les référents peuvent recevoir de la gendarmerie des informations sur des faits ou risques survenant dans le secteur. La chaîne d'alerte ainsi constituée est l'élément clé de la Participation citoyenne.

Vous souhaitez en savoir un peu plus sur la Participation citoyenne ? Participez à la réunion d'information organisée en mairie de Guignicourt, le jeudi 24 octobre à 18h30 (voir annonce ci-contre).

PARTICIPATION CITOYENNE

PARTICIPEZ À LA RÉUNION D'INFORMATION

LES HABITANTS SONT INVITÉS À PARTICIPER À LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION QUI AURA LIEU EN MAIRIE DE GUIGNICOURT

JEUDI 24 OCTOBRE à 18 h 30

La salle de réunions de la mairie est accessible par ascenseur.



RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE AU 03 23 25 36 60

Team Guignicourt Vallée de la Suipe

Le Guignicourtois Thierry Burette remporte le critérium du 15 août

34 coureurs ont répondu présent au départ de la 18^e édition du critérium cycliste de Guignicourt, organisée le 15 août 2019. Cette épreuve est organisée par le *Team Guignicourt Vallée de la Suipe* sur un circuit de 1,3 km entièrement sécurisé, dans les rues du village.

Le Tour de France a vu briller les Français cette année, Guignicourt a vu briller le TGVS ! Dès la mi-course, Thierry Burette et Benoît Dollez, sociétaires du club local, prenaient la poudre d'escampette, accentuant leur avance au fil des tours jusqu'à prendre 1 tour au peloton.

Après avoir obtenu 2 deuxièmes places à Guignicourt, Thierry conjurait le sort et remportait enfin le bouquet au bout des 55 km de course, devant les Hirsonnais C. Sarot et S. Maguet. La persévérance a fini par payer !



Panier Solidaire

Une randonnée pédestre, cycliste et... solidaire !



Dimanche 29 septembre, *Team Guignicourt Vallée de la Suipe* organisait une randonnée solidaire au profit de l'association *Panier Solidaire*. Malgré une météo peu engageante, une cinquantaine de participants se sont mobilisés pour cette action, parcourant ensemble 70 km à pied et 1500 km à vélo.

Outre les randonneurs pédestres et les cyclos, des personnes sont venues uniquement dans le but de témoigner leur solidarité à l'épicerie sociale *Panier Solidaire*. L'action a permis de recueillir une recette de 175 € qui permettra d'acheter quelques produits manquants à des personnes en situation difficile.

Cette année a été mis en jeu le Challenge de la Solidarité, dotation de la commune de Villeneuve-sur-Aisne. Ce challenge qui a pour but d'encourager la participation, a été remporté par le club cycliste d'Athies-sous-Laon. Ce challenge sera remis en jeu l'an prochain.



Tour d'horizon des travaux communaux

En avril dernier, nous vous présentions les projets engagés sur notre commune. Au fil des mois, leur réalisation a démarré et avancé à bon rythme, en dépit de quelques aléas météorologiques. Aujourd'hui, certains projets sont finalisés, d'autres en voie de l'être. Voici un point sur leur avancement en ce début d'automne.



FUTURE ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Débutés le 6 février 2019, les travaux de construction de la future école se déroulent selon le planning défini. Prévus jusqu'à fin octobre, leur achèvement dans les délais devrait permettre une rentrée dans les nouvelles classes après les vacances de la Toussaint.

Rappelons que le bâtiment primitif situé rue des Bois sera mis à la disposition de la communauté de communes de la Champagne Picarde qui y installera la nouvelle crèche. Les travaux de transformation de l'ancienne école commenceront début 2020.





STADE JEAN DE GRAEVE

Les mâts d'éclairage ont été installés. Leur puissance permettra aux joueurs de s'entraîner en nocturne dans d'excellentes conditions. La pelouse existante étant en mauvaise état, un nouveau gazon a été semé. Après quelques mois de latence nécessaires à sa pousse et à sa bonne implantation, les équipes de jeunes de l'US Guignicourt Football pourront, au printemps 2020, de nouveau fouler la pelouse du stade « historique » de Guignicourt. Une nouvelle main-courante a été installée. Enfin, une piste a été réalisée en périphérie du stade. Elle est mise à la disposition des coureurs du club Footing Loisirs Guignicourtois.



JEUX POUR ENFANTS

Des jeux pour les enfants ont été réinstallés sur l'espace vert, rue de Saint-Quentin. Situé directement près de la sortie des écoles, enfants et parents pourront s'y divertir. Rappelons que ces jeux sont réservés aux enfants de 2 à 12 ans (8 ans pour certains) accompagnés. Ils ne sont pas adaptés aux enfants plus âgés et aux adolescents. Une utilisation par ces derniers entraînerait leur dégradation certaine, comme cela s'est passé pour les précédents jeux. Il serait dommage que cela recommence.



JEUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Les jeux de plein-air installés dans la cour de l'école maternelle ont été remplacés, ces derniers ne répondant plus aux normes en vigueur.



CITY-STADE

L'équipement a été livré cet été. Proche des écoles, ce terrain est destiné à être utilisé par tous, petits et grands, dans le respect des règles de citoyenneté.

ÉCOQUARTIER BELLEVUE 2^e PHASE

Débuté début avril, l'aménagement de la deuxième phase arrive à son terme. 19 nouvelles parcelles individuelles seront disponibles. Dès le bornage effectué, celles-ci seront ouvertes à la commercialisation. Pour tout renseignement lié à l'acquisition d'un terrain, merci de vous rapprocher de la SEDA - tél. 03 23 23 00 55 ✉ moreau.frederique@seda-aisne.fr



VOIRIE

Des travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours de réalisation rue des Pêcheurs, rue de l'Église et rue Saint-Pierre.



Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le début des travaux est imminent

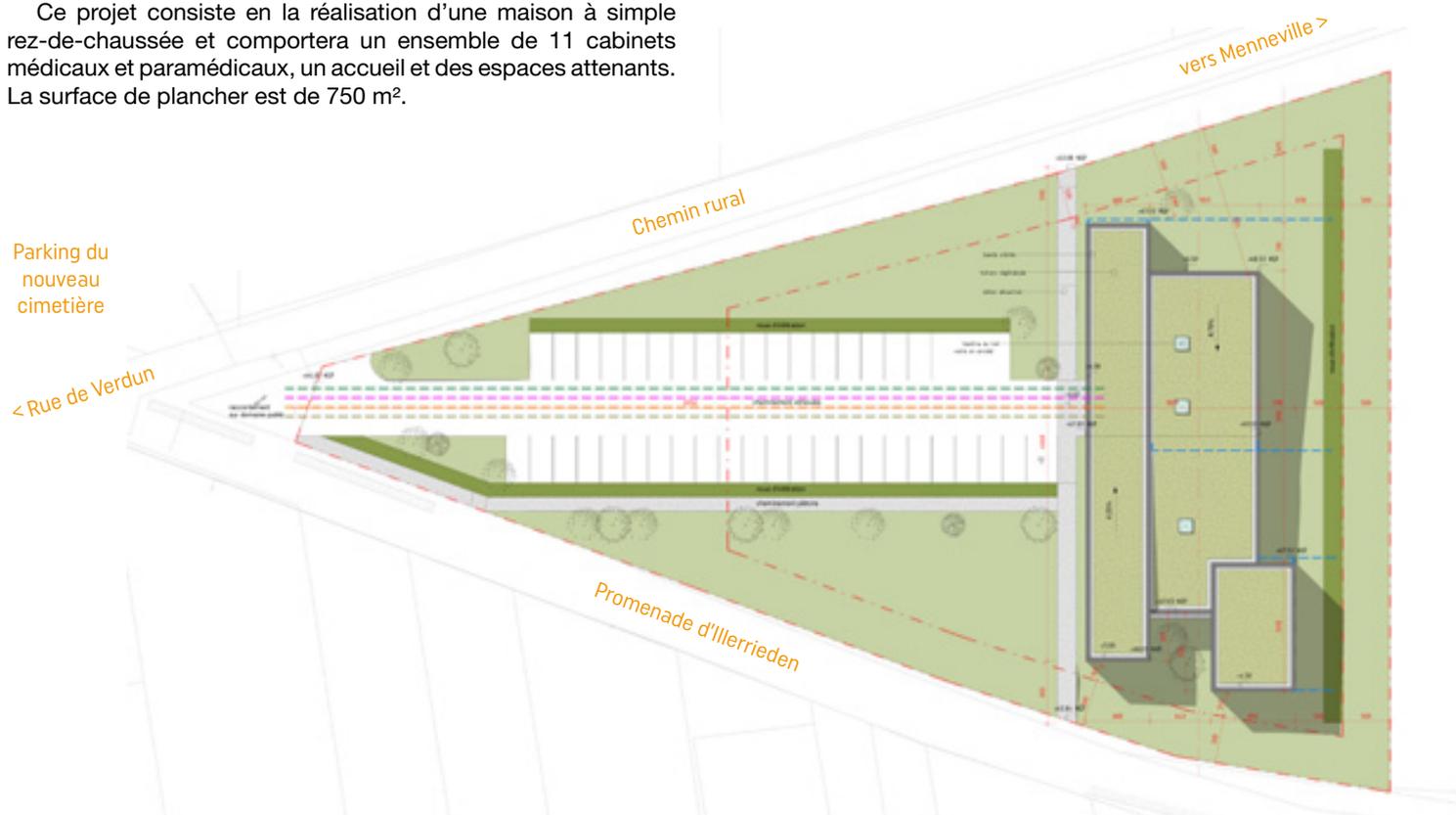


Pour répondre au besoin d'installation de futurs professionnels de santé et favoriser l'efficacité de leur projet de santé, les travaux de construction d'une maison médicale seront bientôt lancés.

Celle-ci sera située à l'extrémité de la rue de Verdun, près du nouveau cimetière, en bordure de la promenade d'Illerrieden. Elle sera connectée au futur écoquartier et notamment à la zone commerciale.

Ce projet consiste en la réalisation d'une maison à simple rez-de-chaussée et comportera un ensemble de 11 cabinets médicaux et paramédicaux, un accueil et des espaces attenants. La surface de plancher est de 750 m².

Le permis de construire a été déposé début août 2019. L'ouverture de cette maison médicale devrait se situer dans le deuxième semestre 2020. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce projet.



Le Golf de Menneville

Dans un écrin de verdure au cœur du village, le Golf de Menneville accueille joueurs et spectateurs : toute l'année, des évènements y sont organisés, tant par l'association sportive (ASGM) que par le président Alain Zampoleri. Renommé dans la région, le golf est aussi le lieu de rendez-vous des gourmets : Le Fairway les accueille, golfeurs ou non, pour une pause « gourmande et tradition ».

Tout commence avec Jean Thouraud qui, amateur de golf, créa sur d'anciennes gravières exploitées par son entreprise, un parcours dont il confia la réalisation à Michel Gayon. Doté de 7 trous à l'origine en 1987, il passa à 9 dès 1992, homologué par la Fédération française de golf. Sa fille Françoise a mis un point d'honneur, pendant près de 20 ans, à pérenniser cet héritage.

Aujourd'hui, et ce depuis le 1^{er} janvier 2018, il revient au nouveau propriétaire des lieux, Alain Zampoleri, de relever le défi suivant : gérer ces installations et assurer l'élan, le dynamisme, nécessaire au développement de ce golf atypique en tous sens et son restaurant, dans une atmosphère conviviale, chaleureuse et familiale.

Un parcours original de 9 trous, dessiné autour de deux plans d'eau, des greens bien défendus dans un environnement arboré, fleuri et fréquenté par des oiseaux aquatiques, offrent un panorama naturel très soigné ; sa configuration variée, bien adaptée aux gammes du débutant, contribue aussi par ses difficultés techniques, au perfectionnement des plus exigeants. Le Golf de Menneville ouvre ses portes aux golfeurs avertis, amateurs, novices ou tout simplement épicuriens. Initiations, découverte de parcours, séminaire, green fee, journée privative et autres, sont autant d'occupations proposées à toutes et tous !

Le Golf de Menneville bénéficie de diverses infrastructures à des fins d'entraînement, notamment :

- un espace d'approche équipé de deux greens bordés de bunkers ;
- un putting green ;
- 24 tapis, dont 5 sous abris.

L'ensemble fait face à une zone de practice dotée de repères et de cibles. Une zone sur herbe est réservée aux drivers et des clubs de location sont à la disposition des joueurs.

LE FAIRWAY

C'est dans ce même écrin que l'on trouve le restaurant du club house « Le Fairway » et son équipe qui accueille pour le déjeuner tous les publics du lundi au dimanche. La carte du menu évolue en permanence, selon le marché, la saison et les producteurs locaux. Le Fairway propose également un accès aux professionnels désireux, pour toute réunion en petit comité (environ 20 personnes), de joindre l'utile à l'agréable, avec un



Dans un cadre verdoyant, Le Fairway accueille sa clientèle en terrasse ou en salle selon la saison.

espace séminaire aménageable, la découverte du golf et une bonne table. Avis aux amateurs !

Contact : 03 23 79 79 88 ✉ contact@golfdemenneville.fr
Site web : golfdemenneville.fr

Radio3Des

Une radio au service de la population



Nous vous présentons une association dont le siège n'est pas à Villeneuve-sur-Aisne, mais dont l'activité couvre notre territoire et les villages voisins. Située à Provisieux-et-Plesnoy, en limite de trois départements, *Radio3Des* émet sur 90.9 FM et sur le web. Elle propose à ses auditeurs un large programme de musique et d'informations. Connue de nos habitants et de nos associations, nous vous invitons à mieux la découvrir.

LES ORIGINES

Radio3Des est une radio associative et non commerciale, dite de « catégorie A ». Datant de 2010, sa création est la conséquence indirecte de la cessation d'activité en 2008 de *Radio Phare 97.8*, une radio FM de Cormontreuil. Jean-Michel Plateaux, alors annonceur de Radio Phare, est animé par l'envie de créer une radio locale. Appuyé par d'anciens animateurs, il crée une radio dans ses anciens locaux professionnels à Provisieux-et-Plesnoy. Un logiciel de gestion de radio, une table de mixage, des lecteurs CD, une platine vinyle, des ordinateurs... L'aventure peut commencer !

Président de la radio mais aussi responsable d'antenne chargé de contrôler la diffusion, Jean-Michel Plateaux veille à la programmation. Celle-ci consiste à rechercher des musiques, créer des catégories et définir l'orientation musicale et culturelle. Techniquement, cette diffusion recourt à un site internet et un serveur de diffusion, dont l'utilisation est régie par une convention avec la SACEM et la SPRÉ, organismes chargés de rémunérer les auteurs, éditeurs et compositeurs. À sa création, l'association ne peut commencer à émettre directement en modulation de fréquence. Elle doit d'abord faire ses preuves auprès du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Pouvoir diffuser en modulation de fréquence et avoir les autorisations du CSA demande souvent plusieurs années. L'association met ces années à profit pour peaufiner sa liste de diffusion qui doit être actualisée en permanence.

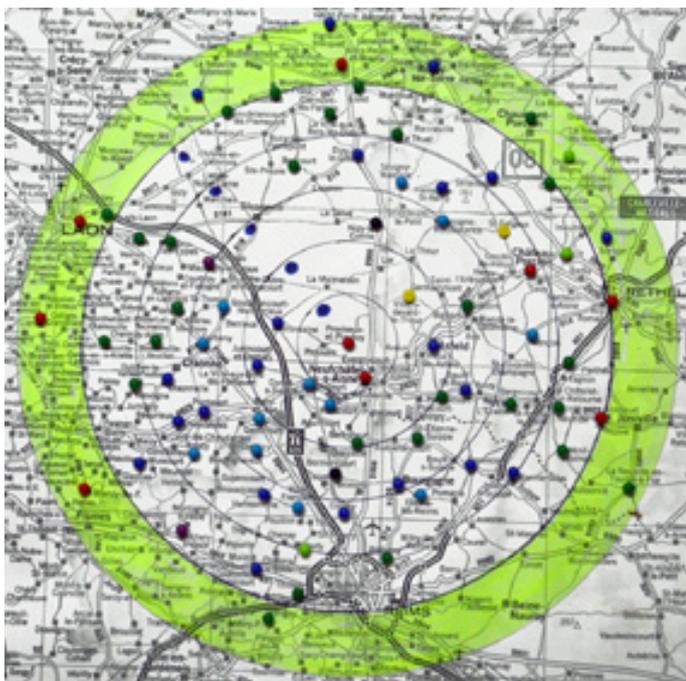
Après avoir obtenu l'autorisation du CSA le 2 août 2013, *Radio3Des* obtient la fréquence 90.9 de la bande FM. Elle investit dans un émetteur, des antennes, un pylône et un studio permanent. Celui-ci est mis à gratuitement à disposition de la station par Jean-Michel Plateaux, permettant une réduction des frais fixes de fonctionnement d'environ 50 %. Gérer une radio ne sera jamais, pour l'association, un long fleuve tranquille. Chaque année, elle doit remplir de nombreux dossiers et supporter un coût quatre fois supérieur à la diffusion d'une webradio.

POURQUOI UNE RADIO LOCALE ?

Plusieurs motivations ont guidé l'action de création des membres de l'association :

- créer un média utile et régional assurant la promotion de nos villages ;
- donner aux auditeurs du plaisir d'écoute ;
- être un vecteur de communication pour les artisans, petites entreprises, associations et institutions de notre zone de diffusion et leur donner ainsi la possibilité d'assurer la promotion de leurs actions.

Mais surtout, aider les autres et recréer du lien social en restant proche de tous les habitants, qu'ils soient jeunes ou plus âgés. Pour toutes ces raisons, la création d'une radio régionale paraissait salutaire et utile. Cette volonté perdure chez tous les membres de *Radio3Des*.



La radio émet dans un rayonnement de zéro à 360° de son point central qui est Proviseux-et-Plesnoy et, cela, sur une distance de 25 à 30 kilomètres. Elle ne s'arrête pas aux frontières du département.



ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS, RADIO3DES A BESOIN DE VOUS !

Tous les membres de la radio associative sont bénévoles. Le coût de fonctionnement est essentiellement supporté par le matériel (informatique, antenne émettrice, etc.) qui nécessite d'être en très bon état de fonctionnement et d'être renouvelé. Les investissements ont été réalisés sur les fonds propres des membres de l'association.

Pour permettre le financement et l'entretien du matériel, l'association sollicite des associations, collectivités ou entreprises une participation financière en contrepartie de la diffusion des messages concernant leurs actions. Une convention signée entre les parties entérine l'accord. Associations locales, n'hésitez pas à faire appel à *Radio3Des*. C'est la garantie, pour vous, de la diffusion de plusieurs dizaines de messages audio communiquant sur vos actions.

ET L'AVENIR ?

Au niveau matériel, le changement du pylône et des antennes émettrices est nécessaire. Sur le fonctionnement, l'association a la volonté de rester locale. Les motivations de l'équipe restent intactes : améliorer le contact avec la population via des présentations ou des interviews de personnes locales, mais aussi accueillir de nouveaux animateurs bénévoles.

Une question vient souvent à l'esprit des auditeurs, pourquoi le nom de *Radio3Des* ? Au départ, les membres de l'association avaient pensé *Radio3Dép* mais la prononciation s'avérait difficile. Il fallait que le nom de la radio soit accueillant, ils ont définitivement opté pour *Radio3Des*.

QUE DIFFUSE-T-ELLE ?

Depuis bientôt 9 ans, *Radio3Des* diffuse un programme radio, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Fort de ces années d'expérience et d'implantation dans le paysage local, *Radio3Des* participe activement à la communication sociale de proximité et à l'intégration sociale.

Radio3Des s'inscrit dans le respect du cahier des charges qui régit la communication des radios locales privées. Son implantation locale en zone rurale cible le public de sa zone d'émission qui comprend environ 120 communes de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne. Celui-ci représente environ 24 000 à 29 000 personnes.

Le contenu de sa programmation est très diversifié. Onze animateurs internes et cinq animateurs externes contribuent à son élaboration. Chaque animateur a ses contenus et est libre de ses choix. Vous y entendrez de la musique, naturellement : chanson française, musique classique et d'ambiance orchestrée, accordéon, jazz, artistes confirmés et jeunes talents, nouvelles productions de toutes générations et styles musicaux. Et nombre d'autres rubriques telles que : horoscope, éphéméride, quinté, information santé, information beauté, voyages, tourisme, vie européenne, etc.

Et surtout, la réalisation de messages pour les associations, comités des fêtes et municipalités de notre région dans la mesure où cela représente une information d'intérêt général contribuant à l'animation de nos villages ruraux. La grille de programmation est mise au point et réalisée presque exclusivement par les bénévoles de l'association. Seules quelques chroniques informatives sont réalisées par des professionnels ou des bénévoles extérieurs.



Tous nos remerciements à M. Jean-Michel Plateaux, à son épouse et aux animateurs pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Syndicat d'Initiative de Guignicourt Une brocante ensoleillée



Dimanche 15 septembre, l'effervescence règne sur la place Jean Thouraud : c'est une journée très chargée pour les bénévoles du *Syndicat d'Initiative* car, dès 5h, il faut placer les exposants, puis installer la restauration, le café et les croissants. Ils sont les bienvenus pour réchauffer les premiers chineurs et les exposants de cette grande brocante annuelle. Buvette et restauration ont été présentes tout au long de la journée.



Après une journée très ensoleillée et animée, l'esplanade s'est vidée de ses occupants. Les bénévoles ont à nouveau transporté et stocké tout le matériel. Ils recommenceront l'année prochaine, toujours avec la bonne humeur et la générosité qui les caractérisent.

Merci à toute l'équipe !

THÉÂTRE

comédi'aisne
Troupe de Théâtre amateur

présente une comédie
d'Angélique SUTTY

**L'héritage
presque
parfait**

SAMEDI 19 OCTOBRE à 20h30
Salle des fêtes de GUIGNICOURT

SAMEDI 9 NOVEMBRE à 20h30
Salle Pierre Lallement de MENNEVILLE

LAISNE
Axothea

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019
SALLE DES FÊTES DE GUIGNICOURT VILLENEUVE SUR AISNE (02)
DE 10H À 18H - ENTRÉE LIBRE

Atypik'Art présente

**La Journée
des
fées Main**
5ème édition

3 ATELIERS ACHETÉS - 1 P'TIT ENCAS OFFERT *

SPECIALE NOËL

ATELIERS CRÉATIFS & ESPACE VENTE
TOMBOI'ŒUFS - ATYPIK'BAR - RESTAURATION SUR PLACE

DÉCOUVREZ ET PARTICIPEZ AUX ATELIERS CRÉATIFS ANIMÉS PAR DES ARTISANS DE NOS RÉGIONS
RENSEIGNEMENTS ET PRÉ INSCRIPTIONS AU 06.15.88.18.10 & ATYPIK.ART@GMAIL.COM

* UNE BOULANGERIE CARIBBE OU FRAICHE ET
UNE CRÊPE AU CHOIX : PÂTISSERIE, SAUCE,
CONDIMENTS OU NOUVELLA

© 2019 Atypik'Art - Ville de Guignicourt - 0277 - www.atypikart.com

Le MIL organise une

SOIRÉE BEAUJOLAIS

VENDREDI 22 NOVEMBRE
à partir de 19 h 30

Salle Pierre Lallement
MENNEVILLE

Participation de 3 € pour les Mennevillois
5 € pour les personnes extérieures

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération



Guignicourt sur Aisne Syndicat d'Initiative de Guignicourt

DINER Dansant

Beaujolais nouveau et Repas

Samedi 23 Novembre 2019
20H Salle des Fêtes
Inscriptions avant le 16 novembre 2019

Animé par un Duo Musical
DOMINIQUE & TITUS



Menu

Kir
Paella
ou
Tartiflette
(à définir à la réservation)
Fromage
Dessert

1 carafe 1l.
de Beaujolais pour 4

Règlement (25 euros - enfant jusque 12 ans - 12 €) à la Réservation
à l'ordre de Syndicat d'Initiative de Guignicourt
Tele: 03 23 25 98 86
Adresse: 1 bis rue des Fermes 02190 GUIGNICOURT

Spectacle de Noël
par
Christophert Show
et ses Perroquets

Syndicat d'Initiative de Guignicourt

Mercredi 11 Décembre 2019
Salle des Fêtes de Guignicourt
Photos avec le Père Noël à 14.30 h
Début du Spectacle à 15 h



Organisé par le Syndicat d'initiative
avec la participation de la Commune

**Dimanche 15
Décembre 2019**
10h à 17h

NOËL

6 Marché de Noël

**SALLE DES FÊTES DE
GUIGNICOURT**

Reservations au 03 23 25 98 86
Courriel : si02gul@orange.fr
1 bis rue des fermes - 02190 GUIGNICOURT

Manifestation organisée par le Syndicat d'Initiative de Guignicourt

LOCATION DE TABLES
4 € le table de 120 x 80 cm
6 tables maxi par espace



La gare de Guignicourt

De l'embarcadère en bois au bâtiment type « Reconstruction »

Présentée en page 3, la modernisation de la gare crée l'opportunité de retracer son passé, depuis l'arrivée du chemin de fer à Guignicourt. Le développement du village, mais aussi la Première Guerre mondiale, ont été à l'origine des reconstructions successives de ce bâtiment, recevant voyageurs et petites marchandises. Dénommée bâtiment voyageurs, notre gare est aujourd'hui le quatrième édifice construit depuis l'ouverture de la ligne Laon-Reims, en 1857.

L'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER

Le 11 juin 1842, la loi dite « Charte » des chemins de fer, fixant le régime des chemins de fer en France, crée un modèle original de partenariat public-privé : l'État est propriétaire des terrains choisis pour le tracé des voies et il finance la construction des infrastructures (ouvrages d'art et bâtiments). Il en concède l'usage à des compagnies qui construisent les superstructures (voies ferrées et installations), investissent dans le matériel roulant et disposent d'un monopole d'exploitation sur leurs lignes.

Pour la concession de la ligne Laon-Reims, deux compagnies de chemin de fer entrent en scène : la Compagnie du Nord obtient l'exploitation des 52 km de la ligne Laon-Reims en 1852 ; la Compagnie des Ardennes, celle des 37 km de la ligne Creil-Beauvais en 1853. En mai 1857, un arrangement entre les deux compagnies conduit à un échange des sections concédées. Ces sections se retrouvent ainsi naturellement situées sur le secteur géographique dévolu à chaque compagnie.

Quelques mois plus tard, le 31 août 1857, la Compagnie des Ardennes met en service la ligne Laon-Reims pour les voyageurs, et le 15 octobre pour les marchandises. À cette date, les voyageurs partant de la gare de Guignicourt peuvent rejoindre la ligne de Paris à Strasbourg (Compagnie de l'Est) en se rendant à Épernay via Reims, et la ligne de Paris à Saint-Quentin (Compagnie du Nord) en se rendant à Tergnier via Laon. En gares de Laon et Reims, les autres liaisons ferroviaires que nous connaissons aujourd'hui sont encore inexistantes. Certaines sont néanmoins sur le point d'être ouvertes, comme l'embranchement militaire de Reims à Mourmelon, inauguré le 15 septembre 1857, puis la section de Reims à Rethel, le 10 juin 1858.

Aujourd'hui à double voie, l'exploitation de la ligne Laon-Reims débutait sur une seule voie. Courant 1858, la seconde voie était posée entre Reims et Guignicourt, et la mise en service du tronçon vers Laon intervenait en 1859. Très vite, les bons résultats financiers sont au rendez-vous, comme l'indique le rapport du conseil de surveillance du 30 avril 1858, propre à rassurer les investisseurs : « *L'essai heureux que nous faisons par l'exploitation de notre première section de Laon à Reims démontre d'une manière évidente que notre réseau dessert une contrée riche et peuplée, et dont le mouvement commercial prendra sous son influence, un grand développement. Ainsi, chaque progrès de notre entreprise nous donne l'assurance que les espérances que nous y avons attachées ne seront point trompées. Ayez donc comme nous pleine confiance dans notre succès.* »

Durant l'année 1858, la Compagnie des Ardennes est rachetée par la Compagnie de l'Est. Cette décision est approuvée par la loi du 11 juin 1859. Retardée, cette fusion sera finalement effective au 1^{er} janvier 1864.



Une vue plutôt rare de la gare provisoire en bois, photographiée peu de temps avant sa destruction, en 1890.

L'EMBARCADÈRE

Le premier édifice construit à Guignicourt emprunte sa dénomination au lexique de la navigation. Il s'agit d'un « embarcadère » en bois de 85 m², qualifié d'*espace spécialisé où le voyageur passe de l'état de piéton à celui de passager*. Comme tous les bâtiments voyageurs de la ligne Laon-Reims, sa construction est provisoire. Cette situation est couramment rencontrée dans le cas de construction de gares primitives, pour des raisons notamment liées à des contraintes administratives ou de financement.

En 1890, la gare de Guignicourt est fréquentée annuellement par 40 000 voyageurs, dont la majorité se répartit sur les dimanches pendant la belle saison (trains de pêcheurs venant de Reims). Son bâtiment voyageurs en planches n'a qu'un rez-de-chaussée pour le service des voyageurs, des bagages et des messageries. Le chef de station est logé dans le village, au détriment de la bonne organisation du service. Aujourd'hui, on situerait cette construction à l'emplacement du nouvel abri de quai, en direction de Reims. Dans un rapport au conseil d'administration daté du 13 janvier 1890, l'ingénieur principal de la Compagnie de l'Est indique que ce bâtiment est hors d'usage par suite de vétusté et qu'il ne peut être conservé plus longtemps. Pour satisfaire aux nombreuses réclamations du public, il propose la construction d'un bâtiment voyageurs dénommé type C, agrandi d'une travée à chacun des bas-côtés, la construction d'annexes (lampisterie, pompe à incendie, cabinets), l'agrandissement et l'empiérement de la cour des voyageurs.



Succédant à l'embarcadère en bois, voici la gare construite en 1891.

Photographiée en novembre 1917, la gare sérieusement endommagée sera entièrement détruite à la fin de la Première Guerre mondiale.

Aujourd'hui, ce type de bâtiment (avec quelques variantes) est toujours en service dans certaines gares de notre région.



LE BÂTIMENT DE 1891

En 1891, le nouveau bâtiment voyageurs est construit, à l'emplacement de celui que nous connaissons aujourd'hui. La version adoptée sera finalement la 2^e version du type B (le faîtage du corps central est parallèle aux voies au lieu de leur être perpendiculaire, il est encadré de 2 ailes comportant 2 travées). De type symétrique, ce bâtiment comprend un vestibule, 3 salles d'attente (1 par classe), le bureau du chef de gare, 2 pièces pour les bagages (arrivée / départ), un local à imprimés et une consigne. L'accès à l'étage s'effectue par un escalier intérieur débouchant sur un couloir traversant l'aile côté Laon. Le logement de l'étage se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, 4 chambres, 2 greniers et un débarras. Durant la Première Guerre mondiale, le bâtiment sera occupé par les soldats allemands et bombardé à plusieurs reprises. Sa courte existence prendra fin lors de la retraite allemande, où il sera complètement anéanti.

LE BÂTIMENT PROVISOIRE

Après la guerre, la vie reprend péniblement son cours dans notre village détruit en quasi-totalité. Après reconstruction provisoire du pont sur l'Aisne, la circulation des trains est rétablie entre Reims et Laon, le 3 novembre 1919. Pour accueillir les voyageurs, assurer le service des bagages et petites marchandises, un baraquement est édifié sur la place de la gare, en attendant la reconstruction d'un bâtiment définitif.

LE BÂTIMENT TYPE « RECONSTRUCTION »

À l'automne 1921, l'entreprise Balmain est désignée pour la reconstruction des gares de Loinville, Guignicourt, Amifontaine, Saint-Erme et Coucy-les-Eppes, au terme d'un marché global de 385 000 francs. Sur le plan architectural, les plans du futur bâtiment hériteront d'un concept inhabituel, apparu en 1902, lors de la construction de la ligne Esbly-Crécy (Seine-et-Marne). Jusque là, les bâtiments voyageurs se composaient traditionnellement d'un corps central encadré de deux ailes basses. Cette disposition symétrique présentait de nombreux inconvénients, notamment lors d'un

UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE ?

Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Ardennes le 30 avril 1858, le conseil de surveillance émet l'observation suivante, à propos de la ligne Laon-Reims : « Cette position exceptionnelle d'une ligne de peu de longueur, servant à relier deux vastes réseaux et venant apporter dans les relations de deux puissantes Compagnies, ainsi que dans l'organisation de leur service et le trafic de leurs lignes, un changement notable, ne pouvait manquer de présenter quelques difficultés. Il s'agissait en effet d'arrêter le mouvement des marchandises de l'Est vers le Nord, et vice-versa, par Paris, pour le ramener sur la voie plus directe qui venait d'être ouverte et dont fait partie notre section de Laon à Reims. »

L'enthousiasme du rapporteur se poursuit lorsqu'il évoque l'ouverture de la ligne de Busigny à Somain, prévue en juillet 1858 (Compagnie du Nord) : « C'est alors seulement que la ligne de Tergnier à Reims, dont fait partie notre section de Laon à Reims, offrira, pour le transit des marchandises de l'Angleterre vers l'Allemagne, un raccourci très considérable sur les lignes passant par Paris. » Les résultats financiers ultérieurs de la compagnie confirmeront le rôle pertinent de contournement parisien.

La section Laon-Reims détient, aujourd'hui encore, un rôle structurant du réseau ferré. Au gré des perspectives ferroviaires et politiques des dernières décennies, ce tronçon constitue un maillon de la « rocade nord de l'Île-de-France », il est aussi parfois qualifié « d'axe fret stratégique », de par son intégration au tracé Amiens-Tergnier-Laon-Reims-Châlons-en-Champagne. Grâce à cet itinéraire, une partie des flux de marchandises provenant des ports maritimes de Dunkerque ou du Havre peuvent éviter des secteurs saturés comme Rouen (pour les flux provenant du Havre), ou encore le « périphérique ferroviaire parisien », dénommé ligne de la Grande Ceinture.



1919 - En attendant la reconstruction, un baraquement installé sur la place fait office de gare provisoire. Surplombant le toit, un sémaphore Lartigues assure la fonction d'espacement des trains.

PAUL-ADRIEN GOUNY

Né en 1852, Paul-Adrien Gouny a été élève à l'école des beaux-arts de Paris. Architecte en chef de la Compagnie de l'Est, il a construit plusieurs gares dont Crécy-la-Chapelle et Couilly Saint-Germain Quincy (1902), Saint-Dié (1904), Gérardmer (1905), les gares et haltes type 1903 puis celles de la Reconstruction. En 1887, il réalise un ensemble imposant de bureaux au 144 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (siège du Centre National des Opérations Ferroviaires SNCF). Entre la gare de l'Est et la gare du Nord, cet îlot est traversé par un passage portant son nom.



Cette version de bâtiment type « Reconstruction » a été construite au moins à une dizaine d'exemplaires par la Compagnie de l'Est.



Le personnel de la gare vers 1930 - En partant de la gauche, MM. Noury (4^e), Louis Morlet (6^e), Georges Taillard (7^e) et Léon Champagne (9^e).

agrandissement de l'ouvrage. En 1903, l'architecte en chef de la Compagnie de l'Est Paul-Adrien Gouny donne naissance à une nouvelle série de bâtiments : de conception asymétrique, elle permet le regroupement des fonctions voyageurs dans une aile, et la fonction logement dans un corps de bâtiment, accolé à l'aile. En vue d'abaisser le coût de construction, des composants sont standardisés. La plupart des gares de la compagnie étant achevées avant l'adoption du plan-type de 1903, peu d'exemplaires de ces bâtiments furent finalement construits.

Après-guerre, le dessin du type 1903 est simplifié, les matériaux employés pour la façade sont uniformisés et les ouvertures rétrécies par souci d'économie. Lors de la Reconstruction, trois plans-types sont définis, selon l'importance de la gare : Guignicourt bénéficiera de la configuration « grande / moyenne importance ». Elle comporte un corps de logis en T de deux niveaux servant de logement de fonction sous toiture à demi-croupes et pans retroussés, avec corniches à consoles. L'aile basse destinée au service des voyageurs est munie de cinq travées sous toiture à deux pans sans demi-croupes, autorisant un allongement ultérieur. Tous les percements du rez-de-chaussée recourent à des arcs bombés, ornés de brique rouge, le soubassement est en béton. On rencontre ce modèle de bâtiment dans les gares de Saint-Erme, Bazancourt, Fismes, Vouziers, Challerange, Revin, La Ferté-sous-Jouarre (construction intégrale en pierre meulière), Stenay (corps de logis et aile voyageurs inversés), Longuyon (aile voyageurs triplée en longueur), etc. Des versions plus petites de ces bâtiments datant de la Reconstruction se rencontrent couramment du bassin parisien jusqu'en Lorraine.



Durant la guerre 1939-1945, un soldat rexiste pose devant le bâtiment voyageurs endommagé par un bombardement.

À Guignicourt, ce bâtiment est mis en valeur par le léger relief naturel de la place. Il s'intègre parfaitement dans son environnement, à l'instar de certaines maisons d'habitation proches ou de bâtiments publics comme le groupe Richard Mortimer, porteurs d'éléments architecturaux semblables.

Sources : Archives SNCF Région de Reims, Journal des Chemins de fer 1858, Revue générale des chemins de fer 1907, Ferroviissime n°54 et 62, Gares françaises (J.-P. Foitet), Le Rail en France 1852-1857, Wikipédia.

LE CRÉPUSCULE EST PROPICE AUX CAMBRIOLAGES

**PASSAGE À L'HEURE D'HIVER...
SOYEZ VIGILANTS**

**Vous travaillez ENCORE ? Les cambrioleurs travaillent DÉJÀ...
LE SOIR, SIMULEZ UNE PRÉSENCE, ALLUMEZ UN ÉCLAIRAGE !**



**COMMENT FAIRE...
EN CAS DE CAMBRIOLAGE**

UN RÉFLEXE

**PRÉVENEZ IMMÉDIATEMENT LA POLICE OU
LA GENDARMERIE EN APPELANT LE 17**

- Avant l'arrivée des forces de l'ordre :**
 - Ne prenez aucun risque si les cambrioleurs sont encore sur place
 - Préservez les traces et indices, à l'intérieur et à l'extérieur (ne touchez aucun objet, porte ou fenêtre)
- Une fois les constatations faites :**
 - Faites opposition auprès de votre banque pour les cartes et les chèquiers volés
 - Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (général à la pré-plainte en ligne pour gagner du temps)
 - Déclarez le vol à votre assureur dans les deux jours ouvrés
 - Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations...)

**Année scolaire 2018-2019
Effectifs des classes**

Établissements	Classes		Élèves
MATERNELLE Directrice : M ^{me} Payen	TPS/PS	M ^{me} Hazart	22
	PS/MS	M ^{me} Thiéblemont	25
	MS	M ^{me} Eydtt	25
	MS/GS	M ^{me} Payen M ^{me} Cresson	24
	GS	M. Parreno	25
GROUPE PAUL FORT (5 classes)	TOTAL MATERNELLE		121
ÉLÉMENTAIRE Directrice : M ^{me} Bosserelle	CP	M ^{me} Lelarge	25
	CE1	M ^{me} Pierron	25
	CE2	M ^{me} Bisteur	27
	CE2/CM1	M ^{me} Hanon	26
	CM1	M ^{me} Defaux	28
	CM2	M ^{me} Bosserelle M ^{me} Venet	24
GROUPE ARTHUR RIMBAUD (6 classes)	Groupe Arthur Rimbaud		155
GROUPE JACQUES PRÉVERT (3 classes)	CP/CE1	M. Caron	25
	CE1/CE2	M ^{me} Brunel	26
	CM2	M ^{me} Camus	24
	Groupe Jacques Prévert		75
		TOTAL ÉLÉMENTAIRE	230
COLLÈGE ALEXANDRE DUMAS (12 classes) Directeur : M. Denis	6 ^e	3 classes	79
	5 ^e	3 classes	75
	4 ^e	3 classes	86
	3 ^e	3 classes	70
	TOTAL COLLÈGE		310

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



BIEN VOIR ET ÊTRE VU

L'intensité lumineuse du soleil diminue

- Phares**
Veuillez à ce que les phares de votre véhicule soient en ordre (bien réglés) et en bon état de marche. Allumez vos phares dès que la luminosité du jour diminue ou lorsque les conditions de circulation sont mauvaises.
- Nettoyez régulièrement vos vitres** (y compris latérales) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, vérifiez régulièrement le bon état de vos essuie-glaces et de vos pneus.
- Ayez à portée de main des lunettes de soleil**
- Soyez vigilants** par rapport aux autres usagers de la route qui sont moins visibles en cette période de l'année.
- Les cyclistes, motos et piétons** qui circulent sur la voie publique doivent impérativement se faire voir par les automobilistes et porter des vêtements réfléchissants. Cette règle est particulièrement de mise pour les écoliers sur le chemin de l'école.

La conduite en automne

SECURITE ROUTIERE TRUS RESPONSABLES

L'ENVIRONNEMENT de la CONDUITE

- Brouillard**
Le temps froid et humide peut générer du brouillard. Si c'est le cas, gardez vos distances et allumez vos phares antibrouillard.
- Distance de sécurité**
Si vous circulez sur des routes jonchées de feuilles mortes, soyez prudent et gardez (si aussi) une distance de sécurité, ceci surtout par temps humide.
- Attention aux traversées de gibier**
Soyez attentifs aux panneaux qui indiquent la traversée d'animaux sauvages. Ralentissez, même en l'absence de signalisation, lors de la traversée de massifs forestiers.
- Feuilles mortes et humides**
Un freinage brusque sur une couche de feuilles mortes et humides peut facilement entraîner une glissade incontrôlable.

Plus d'informations sur www.securite-rouliere.gouv.fr



ÉTAT CIVIL

Naissances

Lou Bernier
le 30/05/2019 à Reims

Raphaël Huart
le 08/06/2019 à Bezannes

Adrien Lemaire
le 04/07/2019 à Bezannes

Lina Wuattier Arqueiro
le 06/07/2019 à Reims

Sacha Delamotte
le 16/07/2019 à Bezannes

Lola Calahorro
le 18/07/2019 à Bezannes

Célestine Barthow
le 19/07/2019 à Bezannes

Rose Collet
le 01/09/2019 à Bezannes

Marlo Pezin
le 03/09/2019 à Bezannes

Mariages

Kenny Marchandise
et Léa Étancelin
le 22/06/2019

Aldric Garcia-Bardidia
et Christelle Guidé
le 29/06/2019

Julien Baril et Pauline Garbé
le 27/07/2019

Jonnathan Rollet
et Jessica Lefèvre
le 03/08/2019

Julien Kariger et Jessy Obry
le 31/08/2019

Alexandre Gianonatti
et Linda Saadallah
le 14/09/2019

Décès

Germaine Dupire née Thiéfin
le 30/06/2019 à Reims

Eugène Fitzyk
le 31/07/2019 à Guignicourt

Isabelle Parisot
née Gyors-Déchel
le 18/08/2019 à Bezannes

Pauline New née Myers
le 26/08/2019 à Guignicourt

BIENVENUE

aux nouveaux habitants

M. Mounibou Chifay
et M^{lle} Caroline Briffaut
22 rue Ehrard de Nazelle

M. Antoine Henry
et M^{me} Alice Herbulot
4 rue des Godins

M^{me} Françoise Trapenard
11 rue des Bois

M^{me} Gwendoline Lhermitte
1 rue du Bac

M. Thierry Van Sante
5 bis rue du 8 mai 1945

M^{me} Aurore Lefèbvre
4 sente du Zénith - App^t 101

M. et M^{me} André Midelet
4 sente du Zénith - App^t 2

M. Jean-Christophe Rolland
et M^{me} Laurène Lavergne
5 rue de la Tournelle

M. Yannis Grumier
et M^{me} Kelly Preham
9 rue Jean-François Millet

M. Nicolas Eggert
et M^{me} Julie Lefèbvre
16 rue de la Libération

M. Frédéric Fostier
6 rue Arthur Rimbaud

M^{me} Floriane Goulard
12 rue de Saint-Quentin

M. Frédéric Grain
1 rue Jean Racine

M^{me} Sandra Pazik
8 rue du Cantal

M. Alexandre Olivier
et M^{me} Christelle Camus
6 rue des Bois

M^{lle} Élodie Persinet
7 place de la Croisette

M. et M^{me} Florent Dumay
3 impasse des 10 Pichets

M. Antoine Gratti
et M^{me} Marion Nuttin
5 rue du Centre - Menneville

M. et M^{me} Clément Lemaire
9 rue du Centre - Menneville

OBJETS TROUVÉS

à réclamer en mairie

Bracelet en perles
1 portefeuille
1 téléphone

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

> lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et
vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

SUEZ Service de l'eau (interventions) - tél. 09 77 408 408

> lundi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 13 h

En dehors de ces horaires, composez le 09 77 401 123

Participez aux activités des associations !

avec

**BILLARD CLUB DE GUIGNICOURT - ROI ROUGE - USEP
US GUIGNICOURT TENNIS - TEAM GUIGNICOURT VALLÉE DE LA SUIPPE
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE NEUFCHÂTEL-JUVINCOURT**



Programme communiqué début décembre par voie d'affichage et sur internet

ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LES ASSOCIATIONS

AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE-SUR-AISNE

#TELETHON2019

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À GUIGNICOURT

Prochainement à la salle des fêtes de Guignicourt



LE DINDON

**Mardi 12 novembre
à 20 h**



LA GRANDE CAVALE

**Mercredi 13 novembre
à 15 h**



LA VÉRITÉ SI JE MENS !

**Mardi 17 décembre
à 20 h**



COPAINS COMME COCHONS

**Mercredi 18 décembre
à 15 h**



L'affichage de la salle des fêtes, le tableau lumineux, le site villeneuve-sur-aisne.fr et la page Facebook vous informent des modifications susceptibles d'être apportées à la programmation. Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne.

TARIF ADULTES : 5,50 €
TARIF RÉDUIT : 3,50 €

Réunion du 26 juin 2019

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le conseil municipal est informé que l'USG Tennis et l'USG Football connaissent des difficultés financières et qu'il apparaît nécessaire d'octroyer à ces associations, à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire pour 2019, afin de participer au rétablissement de leur bonne gestion financière. Le conseil municipal décide, à titre exceptionnel, pour l'année 2019, de fixer le montant de la subvention à 15 000 € pour l'USG Football, ainsi que pour l'USG Tennis.

USEDA

Le conseil décide des travaux de remplacement de deux mâts d'éclairage accidentés. Le premier est situé sur la place de la gare de Guignicourt, le second à Menneville. Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA), autorité concédante du service public de l'électricité.

Sur le coût total des travaux, la contribution à verser par la commune à l'USEDA s'élève à 763,47 € HT pour le premier mât, et à 3 304 € HT pour le second. Cette contribution pourra être actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Par ailleurs, il est précisé que, suite au sinistre, ces dépenses seront prises en charge par l'assurance.

ÉCOQUARTIER

■ Acquisition d'un terrain pour réalisation d'un giratoire

Le maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement de la phase 2 de l'écoquartier à Guignicourt, il est prévu la réalisation d'un carrefour giratoire sur la D925 à l'entrée-sortie de la commune, direction Menneville, afin de permettre la desserte de cette zone.

La réalisation de cet aménagement routier nécessite l'acquisition, par la commune, d'une partie de la parcelle cadastrée 360ZL n°51, sise au lieu-dit « Le Bois Buvry ». La maîtrise d'œuvre de ce projet est menée par le département de l'Aisne, en lien avec la SEDA et la commune. La commune fait son affaire, en lien avec le département, de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du giratoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée pour le moment section 360ZL n°51, pour une contenance de 596 m² (sauf à parfaire ou à diminuer après arpentage). L'acquisition est réalisée pour un prix de 4 172,00 € et des indemnités locatives seront versées à l'exploitant pour un montant de 457,13 €.

■ Vente des terrains à la SEDA

Le maire propose de reporter ce sujet à une prochaine réunion, en effet des réflexions sont encore nécessaires avant l'adoption.

BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le maire expose au conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget communal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster d'une part, le montant des dotations au sein des recettes de la section de fonctionnement en fonction de leur notification pour l'année 2019, et d'autre part, certaines dépenses au sein de la section d'investissement du budget principal par rapport à l'évolution du montant prévisionnel de certains travaux et/ou projets.

■ Section de fonctionnement

DÉPENSES

- électricité.....	5 260,45 €
- virement à la section d'investissement.....	87 066,55 €
TOTAL	92 327,00 €

RECETTES

- dotation globale de fonctionnement	1 945,00 €
- dotation de solidarité rurale	81 984,00 €
- dotation nationale de péréquation.....	8 398,00 €
TOTAL	92 327,00 €

■ Section d'investissement

DÉPENSES

- acquisition de terrain	27 759,55 €
- plantations et massifs.....	- 2 500,00 €
- rénovation logement communal.....	- 3 000,00 €
- rénovation stades de football	10 000,00 €
- travaux église	- 845,00 €
- travaux camping.....	- 8 848,00 €
- travaux / équipement écoles.....	31 500,00 €
- traverse de Menneville.....	33 000,00 €
TOTAL	87 066,55 €

RECETTES

- virement de la section de fonctionnement.....	87 066,55 €
---	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente décision modificative n°3 du budget communal – Exercice 2019 et autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31 heures) et de supprimer au 01/09/2019 un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (4 heures) et un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet (35 heures).

Vu l'exposé du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget et autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le maire rappelle que, dans le cadre de notre accueil périscolaire, la municipalité était signataire du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 avec les différents partenaires que sont la CAF de l'Aisne, la communauté de communes et le syndicat scolaire de la Vallée de la Suipe. Ce contrat est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il vise à accompagner les politiques « enfance jeunesse » du territoire et définit les conditions de versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), d'un montant de 3 500 € par an.

Afin de continuer à percevoir des financements, il convient de déclarer l'accueil périscolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Considérant l'intérêt, d'une part, financier et, d'autre part, d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la déclaration de l'accueil périscolaire auprès de la DDCS à compter du 01/01/2020.

Réunion du 10 septembre 2019

ÉCOQUARTIER

La commune a contracté une concession d'aménagement avec la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA), qui est en charge de réaliser la maîtrise foncière, l'aménagement de la ZAC et d'en assurer la commercialisation. Le maire expose que les biens objet de la présente vente à la SEDA sont des terrains situés en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), au sein de la phase 2 de l'écoquartier, cadastrés :

- ZL 135 (issue de ZL 59)5 267 m²
- ZL 138 (issue de ZL 60)16 299 m²
- ZL 132 (issue de ZL 21)16 205 m²
- ZL 140 (issue de ZL 127)921 m²
- Total (sauf à parfaire ou à diminuer après arpentage)...38 692 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de céder à la SEDA les dits terrains au prix de 6,80 € HT le m², les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

En vue d'assurer le financement du projet de construction d'une maison de santé, le conseil décide du montant de l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

- montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC
- CP 2019 : 70 000 €
- CP 2020 : 1 730 000 €

BUDGETS COMMUNAUX

Par délibération en date du 11/07/2007, le conseil municipal de la commune de Menneville avait approuvé la création d'un budget annexe, dédié à la gestion des opérations menées dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Chênevières. À ce jour, les travaux de viabilisation ayant été menés à bien et les parcelles du lotissement vendues en totalité, le budget annexe correspondant n'a plus lieu d'être. Le conseil décide la clôture de ce budget annexe au 31/12/2019 et la reprise de l'excédent généré sur le budget principal.

DROITS DE PLACES

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une régie de recettes dédiée à l'encaissement des droits de place perçus à l'occasion des foires et marchés a été instituée par délibération du 09/01/2019. Sur demande des services de la perception, le conseil décide de supprimer les tickets d'une valeur de 0,10 € et de 0,20 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ FNGIR

Le maire expose les dispositions réglementaires permettant à la communauté de communes de se substituer à ses communes membres pour prendre à sa charge le prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Le conseil municipal autorise cette substitution, à l'exclusion de la fraction calculée.

■ Diagnostic des systèmes d'assainissement

Un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif a été lancé par le département de l'Aisne. Dans le cadre du groupement de commande, la communauté de communes représente la commune de Villeneuve-sur-Aisne par voie de convention de mandat. Chaque membre de ce groupement est chargé :

- d'assurer la bonne exécution du marché et d'assurer le paiement des prestations correspondantes ;
- de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau du bassin.

Cette consultation a été lancée le 24/04/2019 pour une remise des offres fixée au 28/05/2019. La consultation comprenait 3 lots, chacun faisant l'objet d'un marché distinct. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 08/07/2019 et ont décidé d'attribuer le marché du lot 2 au groupement ALTEREO/IRH, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles, pour la prestation qui incombe à la communauté de communes de la Champagne Picarde, et plus particulièrement à la commune de Villeneuve-sur-Aisne pour un montant TTC de 235 168,80 €.

Le conseil municipal décide de retenir cette proposition et de valider la décision de la commission d'appel d'offres du département de l'Aisne.

SPL-XDEMAT

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition (Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc, etc.).

Par décision du 19/03/2019, le conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 en vue de sa présentation à l'assemblée générale. Cette dernière a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du conseil d'administration. Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires croissant, un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL-Xdemat et décide son approbation.

PERSONNEL COMMUNAL

Le maire rappelle que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Avec l'accord des fonctionnaires intéressés et selon les termes d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil, du personnel communal est mis à disposition de la communauté de communes, durant les périodes de centre aéré, afin d'assurer l'entretien du groupe scolaire Rimbaud, le service de restauration ainsi que l'entretien du réfectoire. M^{mes} Corinne Persinet, Martine Tripette et Marina Roznowicz seront mises à disposition pour les périodes suivantes : du 17 au 28/02/2020, du 13 au 24/04/2020, du 06 au 31/07/2020 et du 26/10 au 06/11/2020.

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman
Conseiller départemental et maire
> vendredi à 18 h

M^{me} Aude Bono-Vandorme
Députée de l'Aisne

> 4^e vendredi du mois de 16 h 45 à 17 h 15 sur rendez-vous au 03 23 23 24 25 h

Soliha Aisne (amélioration habitat)

MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

> mercredi de 17 h à 19 h

CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

Puéricultrice de la PMI
> 4^e mardi du mois de 14 h à 16 h

Aide à Domicile en Milieu Rural
tél. / fax 03 23 80 13 75
> lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30, mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi de 13 h 45 à 17 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)

tél. 03 23 25 36 80

> lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
> mercredi de 9 h à 12 h 30



Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)
> le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS

> 2^e et 4^e lundis du mois de 14 h à 16 h

Mission locale

> mardi matin
sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

Supply

> mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

Initiation informatique

> jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

GENDARMERIE

17

D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D^r Delor Neufchâtel-sur-A. 03 64 16 40 03

POMPIERS

18

Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

En l'absence de votre médecin traitant, veuillez composer le 15

COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
> tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritout@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



octobre	novembre	décembre	janvier
ME 2	ME 6	ME 4	ME 1
ME 9	JE 7	JE 5	JE 2
JE 10	ME 13	ME 11	ME 8
ME 16	ME 20	ME 18	ME 15
ME 23	JE 21	JE 19	JE 16
JE 24	ME 27	ME 25	ME 22
ME 30			ME 29
			JE 30

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
> dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et villeneuve-sur-aisne.fr (annonces sous réserve de modifications)
L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?



OCTOBRE 2019

SAMEDI 19 2 Portes ouvertes du Billard Club de Guignicourt de 14 h à 18 h
La Halle

SAMEDI 19 14 Soirée théâtre « L'héritage presque parfait » à 20 h 30
Salle des fêtes

JEUDI 24 5 Réunion Participation citoyenne ouverte à tous les habitants à 18 h 30
Mairie de Guignicourt

VENDREDI 25 Loto de l'US Guignicourt Football
Salle des fêtes

SA 26 ET DI 27 Tournoi Multi-Chances de l'US Guignicourt Tennis
Tennis

JEUDI 31 Soirée Halloween organisée par le MIL (réservée aux enfants de Menneville)
Salle Pierre Lallement

NOVEMBRE 2019

DIMANCHE 3 14 Journée des Fées Main organisée par Atypik'Art
Salle des fêtes

SAMEDI 9 14 Soirée théâtre « L'héritage presque parfait » à 20 h 30
Salle Pierre Lallement

LUNDI 11 Commémoration de l'Armistice à 12 h suivie d'un vin d'honneur organisé par le Comité des Fêtes et Cérémonies
Monument aux Morts de Guignicourt

SAMEDI 16 Loto des Majorettes
Salle des fêtes

VENDREDI 22 15 Soirée Beaujolais nouveau organisée par le MIL
Salle Pierre Lallement

SAMEDI 23 Assemblée générale de TGVS à 18 h
Mairie de Guignicourt

SAMEDI 23 15 Soirée Beaujolais nouveau organisée par le Syndicat d'Initiative de Guignicourt
Salle des fêtes

VE 29 ET SA 30 Collecte de denrées de Panier Solidaire
Carrefour Market

SAMEDI 30 Noël des enfants de Menneville
Salle Pierre Lallement

DÉCEMBRE 2019

JEUDI 5 Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à 18 h 30
Juvincourt-et-Damary

SAMEDI 7 20 Téléthon

MERCREDI 11 15 Noël des enfants du Syndicat d'Initiative de Guignicourt
Salle des fêtes

SAMEDI 14 Noël des enfants de Trotti'Nous
Salle des fêtes

DIMANCHE 15 15 Marché de Noël du Syndicat d'Initiative de Guignicourt
Salle des fêtes

SAMEDI 21 Noël de l'US Guignicourt Tennis
Tennis

JANVIER 2020

DIMANCHE 19 Thé dansant de l'UNC
Salle des fêtes

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE
tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17
✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
> dimanche en semaine paire de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h